

Veille de l'Observatoire
Numéro 65 (novembre 2010)

La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

Pour les abonnements, vous pouvez consulter notre site Internet:
http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire_contribuer.aspx

DANS CE NUMÉRO:

1. Rapport annuel au parlement sur l'immigration 2010
2. Le Canada appuie la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones
3. Traite des personnes et initiatives du gouvernement canadien
4. Événement commémoratif de Durban : le Canada sera absent
5. Réglementation sur le travail des consultants en immigration
6. Réalisation du MICC en matière d'immigration et d'intégration des immigrants
7. Les médecins formés à l'étranger victimes de discrimination
8. Avis sur la polygamie au Canada et au Québec
9. Rapport annuel de l'Alberta Human Rights Commission
10. Statut d'immigrant : Implications et discrimination
11. Expérience des demandeurs du statut de réfugié au point d'entrée
12. Musulmans et non-musulmans au Canada et aux États-Unis
13. Rapport sur la migration dans le monde en 2010
14. Rapport annuel sur les frontières de l'Europe
15. Rapport sur les crimes haineux en Europe
16. Immigration et stagnation économique aux États-Unis
17. Influence des diasporas aux États-Unis

GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

À OTTAWA...

1. Rapport annuel au parlement sur l'immigration 2010

Le rapport annuel 2010 (http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/immigration2010_f.pdf) de **Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)** est maintenant disponible. Le rapport, divisé en cinq sections, présente un aperçu du programme d'immigration au Canada, un résumé des activités destinées aux résidents permanents et temporaires, une liste des partenariats conclus entre CIC et les provinces et les territoires, une synthèse des programmes et des activités qui concernent la citoyenneté canadienne et une description du cadre utilisé par le ministère dans l'analyse comparative entre les sexes.

On y présente également un résumé du plan d'immigration du Canada pour l'année 2011. Le gouvernement canadien entend conserver des niveaux d'immigration élevés afin de permettre la reprise économique et s'assurer la présence d'une main d'œuvre « solide ». Le Canada accueillera entre 240 000 et 265 000 nouveaux résidents permanents dont 60% à titre d'immigrants économiques. Le Canada maintiendra pour 2011, son engagement dans la réunification familiale et la protection des réfugiés.

2. Le Canada appuie la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones

Le **gouvernement canadien** vient de signer la *Déclaration sur les droits des peuples autochtones* (<http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/mr/nr/s-d2010/23429-fra.asp>) afin de renforcer sa relation avec les Autochtones et encourager la réconciliation. La Déclaration des Nations Unies (<http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr/drip.html>), énonçant les droits individuels et collectifs des peuples autochtones, propose une série de principes « qui devraient favoriser des relations harmonieuses et coopératives entre les peuples autochtones et les États, comme l'égalité, le partenariat, la bonne foi et le respect mutuel ». Le Canada dit soutenir ces principes et croit que son appui à la déclaration viendra renforcer ses relations avec les peuples autochtones.

La **Commission canadienne des droits de la personne** (http://www.chrc-ccdp.gc.ca/media_room/news_releases-fra.aspx?id=625), l'**Assemblée des Premières Nations** (<http://www.afn.ca/misc/UND-press-release-fr.pdf>), le **Secrétariat aux affaires autochtones du Québec**

(http://www.autochtones.gouv.qc.ca/centre_de_presse/communiqués/2010/communiqué-20101115.htm), le **ministère des Affaires autochtones de l'Ontario** (<http://www.news.ontario.ca/maa/fr/2010/11/allocution-prononcee-par-lhonorabile-chris-bentley-ministre-des-affaires-autochtones.html>) ainsi que le **Congress of Aboriginal Peoples** (http://www.abo-peoples.org/images/pdf/Media_Releases/2010/nov%202012%202010%20cap%20commends%20the%20gov%20of%20canada%20for%20endorsing%20the%20undrip.pdf) félicitent le gouvernement canadien d'avoir ratifié la déclaration et de se rallier à la communauté internationale afin d'améliorer les conditions de vie des peuples autochtones.

3. Traite des personnes et initiatives du gouvernement canadien

Le **Ministère de la Justice du Canada** vient de mettre en ligne un rapport sur la traite des personnes au Canada intitulé *Survol de la traite des personnes et initiatives du gouvernement pour lutter contre ce crime : 2009-2010* (<http://www.justice.gc.ca/fra/sv-fs/tp/surv-over.html>). Articulée autour de quatre grands axes : 1) la prévention de la traite; 2) la protection des victimes; 3) la poursuite des contrevenants et 4) le travail en partenariat, l'étude propose une synthèse des mesures et des programmes canadiens afin d'expliquer la démarche et la compréhension actuelle de la traite des personnes par le gouvernement canadien.

4. Événement commémoratif de Durban : le Canada sera absent

Le **ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme** a annoncé que le Canada « ne participera pas [en septembre 2011] aux activités marquant le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban » tel que proposé par l'Assemblée générale des Nations Unies (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiqués/2010/2010-11-25.asp>). Le gouvernement canadien considère que l'événement favorise le racisme et n'encourage pas à lutter contre le racisme et les discriminations.

Le **Chef du Parti libéral du Canada**, Michael Ignatieff, (<http://www.liberal.ca/fr/salle-des-nouvelles/dclaration-du-chef-libral-michael-ignatieff-au-sujet-de-durban-iii/>) ainsi que le **Congrès juif canadien** (<http://www.cjc.ca/2010/11/25/canadian-jewish-congress-commends-government-on-boycott-of-durban-iii/>) appuient le Canada dans sa décision soutenant que la première conférence de Durban qu'on s'apprête à commémorer s'est avérée être un lieu de diffusion du racisme envers l'État d'Israël et le peuple juif.

À QUÉBEC...

5. Réglementation sur le travail des consultants en immigration

La première réglementation sur le travail des consultants en immigration au Québec (<http://www.micc.gouv.qc.ca/fr/dossiers/reglementation-consultants/index.html>), adoptée par le **ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)**, est entrée en vigueur le 4 novembre dernier. Voulant enrayer les mauvaises pratiques des consultants en immigration, ce nouveau règlement prévoit l'inscription des consultants au Registre québécois des consultants en immigration, un examen sur la réglementation québécoise en matière d'immigration ainsi qu'un suivi des activités.

6. Réalisation du MICC en matière d'immigration et d'intégration des immigrants

Le **ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)** vient de présenter un bilan des réalisations du gouvernement en matière d'immigration et d'intégration (<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Novembre2010/12/c3874.html>).

D'abord, la ministre a souligné les efforts mis en place afin de sélectionner des travailleuses et travailleurs qualifiés qui répondent aux besoins économiques et démographiques du Québec. De plus, elle a mis en lumière les efforts mis de l'avant par le gouvernement pour mettre en place des mesures favorisant une meilleure intégration économique des immigrants notamment en enrichissant l'information donnée à l'étranger et en apportant un soutien financier au *Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi*.

7. Les médecins formés à l'étranger victimes de discrimination

Une enquête systémique sur la discrimination des médecins formés à l'étranger dans l'accès aux postes en résidence vient d'être publiée par la **Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)** (http://www2.cdpedj.qc.ca/communiques/Documents/Communication_resolution_COM_559_5_1_1_Arial.pdf). L'étude révèle « qu'aux différentes étapes du processus, ces médecins rencontrent des obstacles qui les désavantagent de façon disproportionnée et qui contribuent à leur exclusion des facultés de médecine [...] » notamment la remise en question, par les facultés de médecine, de l'équivalence des diplômes accordée par le Collège des médecins du Québec. En effet, alors que tous les médecins ayant obtenu un diplôme de médecine au Québec avaient été admis en résidence, un tiers seulement des médecins diplômés hors du Canada et des États-Unis (DHCEU) avaient reçu une offre d'admission en résidence. La CDPDJ recommande notamment aux universités québécoises de réviser les processus et les critères de sélection au programme postdoctoral en médecine et qu'elles tiennent compte des besoins spécifiques des médecins DHCEU. Elle demande également au ministère de la Santé et des Services sociaux de faire du dossier des médecins formés à l'étranger une priorité et de s'assurer que tous les moyens sont mis en œuvre afin de combler tous les postes en résidence.

8. Avis sur la polygamie au Canada et au Québec

Le **Conseil du statut de la femme** vient de faire paraître *La polygamie en regard du droit des femmes*, afin d'éclairer la prise de position par rapport à cet enjeu social (<http://www.csf.gouv.qc.ca/modules/fichierspublications/fichier-29-1254.pdf>). Ce rapport de recherche, basé sur une revue de littérature sur la polygamie dans plusieurs contextes, met l'accent sur la polygamie chez les mormons et dans l'islam ainsi que sur le débat social entourant la criminalisation et la décriminalisation de la pratique en Occident. Le Conseil du statut de la femme rejette la polygamie et s'oppose à sa décriminalisation. Selon l'organisme, la décriminalisation irait à l'encontre des obligations du Canada en vertu des conventions internationales, des principes démocratiques notamment l'égalité des sexes et de l'intérêt des femmes qui luttent contre cette pratique patriarcale. De plus, si le Canada légalise et légitime la polygamie, il serait le seul pays occidental à le faire ce qui le rendrait attrayant pour l'immigration et inciterait les unions polygames fondées ou non sur la religion. Le Conseil du statut de la femme propose ainsi une série de recommandations notamment le maintien de la criminalisation de la polygamie au Canada, le refus de personnes immigrantes engagées dans une union polygame, le maintien et le renforcement des lois actuelles interdisant la présence de tribunaux religieux et la promotion des droits des femmes et des enfants afin de prévenir l'augmentation des mariages polygames.

En appui au Conseil du statut de la femme, le **gouvernement québécois** a adopté à l'Assemblée nationale, une motion contre la polygamie (http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20101125/27709.html#_Toc278542969).

AILLEURS AU CANADA...

9. Rapport annuel de l'Alberta Human Rights Commission

L'**Alberta Human Rights Commission** a publié son rapport annuel pour 2009-2010 (http://www.albertahumanrights.ab.ca/AHRC_Annual_Review_2009_10_web.pdf) dans lequel elle fait état de ses nombreux partenariats pour lutter contre le racisme et les discriminations. En effet, la commission est impliquée dans la mise en place d'une stratégie provinciale de lutte contre le racisme et travaille de concert avec les municipalités pour éliminer le racisme et les discriminations. Neuf municipalités ont d'ailleurs adhéré en 2009-2010 à la *Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination*. La commission s'est également impliquée dans un projet de recherche afin de mieux comprendre les discriminations rencontrées par les Autochtones vivant en milieu urbain et proposer des politiques publiques adaptées. Le rapport annuel présente également des statistiques sur les motifs des plaintes déposées à la commission : 8% des discriminations seraient basées sur la « race », 7% sur l'origine ethnique et 3% sur la religion.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

LOCALES...

10. Statut d'immigrant : Implications et discrimination

Le **Canadian Civil Liberties Association (CCLA)** vient de publier un document de discussion intitulé *Who Belongs. Rights, Benefits, Obligations and Immigration Status* (<http://ccla.org/wordpress/wp-content/uploads/2010/10/WhoBelongsdiscussionpaper.pdf>). Après avoir présenté quelques définitions, l'étude examine d'abord les différents statuts d'immigrant (citoyen canadien, résident permanent, travailleur temporaire ou autre) en regard des avantages, des droits et des obligations qui s'y rattachent et ensuite jette le voile sur les discriminations auxquelles doivent faire face les immigrants selon la catégorie à laquelle ils appartiennent. En guise de conclusion, le document de discussion propose d'apporter des modifications à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* afin d'éliminer les discriminations basées sur le statut d'immigrant et ainsi s'assurer de respecter la *Charte canadienne des droits et libertés*.

11. Expérience des demandeurs du statut de réfugié au point d'entrée

Le **Conseil canadien pour les réfugiés (CCR)** et **Sojourn House** ont publié une recherche sur l'expérience de l'entrevue au point d'entrée au Canada des demandeurs du statut d'asile (<http://ccrweb.ca/files/poereport.pdf>). Quarante-cinq demandeurs du statut d'asile ainsi que trente-sept représentants d'ONG oeuvrant auprès des réfugiés ont été interviewés afin de mieux documenter les politiques publiques actuelles et identifier les secteurs où des améliorations pourraient être apportées. Une série de recommandations a été proposée par le CCR et Sojourn House. Ils demandent notamment que les agents d'immigration reçoivent une formation spécialisée sur la réalité des demandeurs du statut de réfugié, que des représentants d'ONG et des avocats puissent assister à l'entrevue au point d'entrée afin de supporter et conseiller les demandeurs et qu'un mécanisme transparent, accessible et efficace de réception de plaintes soit mis en place par le ministère.

12. Musulmans et non-musulmans au Canada et aux États-Unis

Un sondage intitulé *Les musulmans et les non-musulmans au Canada et aux États-Unis : Neuf ans près les événements du 11 septembre 2001* (http://www.crr.ca/divers-files/fr/sondage/musulmans_canada_eu.pdf) a été mené pour la **Fondation canadienne des relations raciales** et l'**Association d'études canadiennes**. Réalisé par Léger Marketing au Canada et Caravan aux États-Unis, le sondage a permis de poser plusieurs questions sur l'immigration, l'intégration et la diversité. Au Canada (30,9%) comme aux États-Unis (31,8%), les répondants ne croient pas que les personnes musulmanes partagent les mêmes valeurs que « nous ». Au Canada, 45% des francophones sont fortement en désaccord avec l'affirmation (les musulmans partagent les mêmes valeurs que nous) alors que chez les anglophones aucune tendance ne se dessine. Ils sont 28,4% à être plutôt d'accord, 22,1% plutôt en désaccord et 27,6% fortement en désaccord. Aux États-Unis, « il y a un écart entre les répondants Américains de "race blanche" et les Afro-Américains, les premiers étant plus susceptibles d'être en désaccord (35,3%) avec l'affirmation que les musulmans partagent nos valeurs et les derniers étant l'un des seuls groupes dans lequel les personnes questionnées étaient plus en accord (34,6%) qu'en désaccord (12,8%) ».

INTERNATIONALES...

13. Rapport sur la migration dans le monde en 2010

L'**Organisation internationale pour les migrations** vient de faire paraître un rapport sur la migration internationale intitulé *Rapport sur la migration dans le monde 2010 – L'avenir des migrations : Renforcer les capacités face aux changements* (http://publications.iom.int/bookstore/free/WMR_2010_FRENCH.pdf). La migration étant un phénomène constant et dynamique, elle entraîne la mise en place de politiques et de mesures concrètes. Le présent rapport est un outil d'auto-évaluation face aux scénarios futurs possible en matière de migration internationale. On y propose ainsi de renforcer les capacités en matière de migration en adoptant une perspective globale qu'il s'agisse de mettre en place des objectifs précis pour les politiques de gestion des migrations, de stimuler la réflexion des acteurs au niveau international et de proposer des pistes de solution aux États.

14. Rapport annuel sur les frontières de l'Europe

Le réseau **Migreurop** vient de publier son deuxième rapport annuel sur les frontières en Europe. *Aux frontières de l'Europe, contrôles, enfermement et expulsions* (<http://cimade-production.s3.amazonaws.com/publications/documents/46/original/Migreurop-2010-FR.pdf?1290091088>) met l'accent sur le combat mené par les autorités européennes contre les migrants en entravant leurs déplacements, en les emprisonnant et en les expulsant ce qui implique un recul du respect des droits et libertés. En effet, s'appuyant sur des enquêtes de terrain, le rapport montre comment les « pays tiers sont contraints, par la menace d'une remise en cause les accords de coopération et d'aide au développement, non seulement de réadmettre chez eux les migrants chassés d'Europe, mais aussi, sur leur territoire, de les empêcher d'entreprendre leur voyage vers ses portes ». De nombreux exemples sont décrits dans l'étude : la région de Calais en France, les pays sahélo-sahariens, les nouveaux pays membres l'Union européenne comme la Pologne et la Roumanie, etc.

15. Rapport sur les crimes haineux en Europe

L'*Office for Democratic Institutions and Human Rights* (ODIHR) de l'*Organization for Security and Co-operation in Europe* (OSCE) a rendu public son rapport annuel 2009 portant sur les crimes haineux (http://www.osce.org/publications/odihr/2010/11/47692_1563_en.pdf). *Hate Crimes in the OSCE Region – Incidents and Responses* présente les données recueillies par les États membre et des ONG, dont des informations sur les groupes ciblés, les changements législatifs et les mesures mises de l'avant par les gouvernements ou les ONG pour lutter contre les crimes haineux. On constate qu'en 2009 le nombre de victime de crimes haineux continue d'augmenter. Reconnaissant que ce type particulier de crime puisse mener à une montée de violence ou même attiser des conflits internationaux, l'ODIHR insiste pour que la lutte contre les crimes haineux demeure une priorité des États membres et que les acteurs politiques dénoncent cette violence. Le rapport termine en présentant diverses recommandations visant les gouvernements, les corps policiers et les ONG.

16. Immigration et stagnation économique aux États-Unis

Le **Center for Immigration Studies** vient de faire paraître une étude qui examine l'influence de l'immigration sur la stagnation économique observée aux États-Unis au cours des dix dernières années. Intitulé *Immigration and Economic Stagnation : An Examination of Trends 2000 – 2010*, le rapport (<http://www.cis.org/articles/2010/highest-decade.pdf>) souligne que malgré deux récessions et les événements du 11 septembre 2001, qui ont ébranlé l'économie américaine au cours de la décennie, les États-Unis ont maintenu leur niveau d'immigration élevé ce qui expliquerait le statu quo économique. En effet, entre 2000 et 2010, les États-Unis ont accueilli 13,1 millions d'immigrants alors qu'il y avait un million d'emplois de perdus comparativement aux années 1990 où les niveaux d'immigration étaient semblables (12,1 millions d'immigrants) et que le pays comptait 21 millions de nouveaux emplois.

17. Influence des diasporas aux États-Unis

Dans le cadre d'une série de publications sur l'engagement des diasporas aux États-Unis, **Migration Policy Institute** vient de publier une recherche sur l'influence des diasporas au sein du gouvernement, du secteur privé et des médias américains (<http://www.migrationpolicy.org/pubs/diasporas-advocacy.pdf>). *Voice After Exit : Diaspora Advocacy* met l'accent sur cinq questions : 1) qui participe, dans les diasporas, aux demandes adressées aux différents représentants des secteurs ciblés par leurs demandes? 2) quels sont les objectifs recherchés? 3) quels moyens sont utilisés pour faire entendre leurs requêtes? 4) sur quels enjeux portent leurs demandes? et 5) quels en sont les impacts?

Cette veille a été compilée par Marie-Pier Dostie (adjointe de recherche de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté) avec la collaboration d'Ann-Marie Field (coordonnatrice de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC:
criec@uqam.ca ou (514) 987-3000 poste 3318